

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2415

28 décembre 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Allianc-Dem, Livange | 115917 | Haras de Martelinvill, S.à r.l., Bigonville | 115909 |
| Almentura Participations, S.à r.l., Luxembourg . . | 115894 | Jasmin Holdings, S.à r.l., Schuttrange | 115887 |
| Artvalue.com S.A., Luxembourg | 115918 | L. CAP. S.A., Luxembourg | 115919 |
| Artvalue.com S.A., Luxembourg | 115919 | Le Lion S.A.H., Luxembourg | 115892 |
| Autos-Métaux-Lux, S.à r.l., Pétange | 115894 | LLPCO PTY Limited, S.à r.l., Luxembourg | 115891 |
| Bati-Lux-Décor, S.à r.l., Wasserbillig | 115901 | Luxmétal, S.à r.l., Schifflange | 115911 |
| Bati-Lux-Décor, S.à r.l., Wasserbillig | 115910 | Mini Max Data International S.A., Luxembourg . . | 115919 |
| Bati-Lux-Décor, S.à r.l., Wasserbillig | 115917 | MR-Plus S.A., Rodange | 115892 |
| Diamond Re S.A., Senningerberg | 115920 | Orion European 6 Investments, S.à r.l., Luxem- bourg | 115895 |
| Domaine Viticole Häremillen, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Ehnen | 115902 | Pafico S.A., Luxembourg | 115920 |
| Domaine Viticole Häremillen, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Ehnen | 115916 | Projektmanagement für Technologie S.A., Greven- macher | 115892 |
| Domaine Viticole Häremillen, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Ehnen | 115916 | Projektmanagement für Technologie S.A., Greven- macher | 115894 |
| Domaine Viticole Häremillen, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Ehnen | 115916 | ProLogis Spain II, S.à r.l., Luxembourg | 115876 |
| Dynamics Re S.A., Senningerberg | 115917 | ProLogis Spain XIV, S.à r.l., Luxembourg | 115919 |
| E Oppenheimer & Son (Luxembourg) Limited, Lu- xembourg | 115891 | ProLogis Spain XIX, S.à r.l., Luxembourg | 115917 |
| Endrope S.A., Luxembourg | 115878 | ProLogis Spain XV, S.à r.l., Luxembourg | 115918 |
| Eufi-Rent, Sicav, Luxembourg | 115875 | ProLogis Spain XVI, S.à r.l., Luxembourg | 115901 |
| Euro-Daska, S.à r.l., Colmar-Berg | 115920 | ProLogis Spain XVII, S.à r.l., Luxembourg | 115918 |
| European Investments and Patents S.A., Luxem- bourg | 115887 | ProLogis Spain XVIII, S.à r.l., Luxembourg | 115877 |
| Eutraco, S.à r.l., Luxembourg | 115886 | Prom'im S.A., Foetz | 115883 |
| Eutraco, S.à r.l., Luxembourg | 115886 | Promedia S.A., Luxembourg | 115876 |
| Eutraco, S.à r.l., Luxembourg | 115891 | Real Estate Investor Fund 2, S.à r.l., Luxembourg | 115876 |
| Eutraco, S.à r.l., Luxembourg | 115911 | Repco 3 S.A., Luxembourg | 115877 |
| Fiduciaire de Trèves S.A., Luxembourg | 115908 | Rodange Investments S.A., Luxembourg | 115874 |
| Fiduciaire de Trèves S.A., Luxembourg | 115908 | Rodange Investments S.A., Luxembourg | 115874 |
| Fiduciaire de Trèves S.A., Luxembourg | 115909 | Rugantino, S.à r.l., Clemency | 115885 |
| Fiduciaire de Trèves S.A., Luxembourg | 115910 | Sanitherm, S.à r.l., Garnich | 115894 |
| Fiduciaire de Trèves S.A., Luxembourg | 115910 | Spa Hotels & Investments S.A., Luxembourg . . . | 115910 |
| First Service Holding S.A., Luxembourg | 115909 | Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 115875 |
| Gassia S.A., Luxembourg | 115911 | THL (1) Limited S.A., Luxembourg | 115908 |
| Geradpark S.A., Luxembourg | 115918 | THL (2) Limited, S.A., Luxembourg | 115877 |
| Guinea, S.à r.l., Luxembourg | 115902 | Tous Rayonnages S.A., Windhof-Koerich | 115877 |
| | | Windhof Trade Center, S.à r.l. & Cie S.e.c.s., Wind- hof-Koerich | 115875 |

**RODANGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. EDEN INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-2490 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 91.570.

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDEN INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 277 du 14 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Karine Arroyo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Putzeys, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Benoît Castelain, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision relative au changement de dénomination sociale de EDEN INVESTMENTS S.A. en RODANGE INVESTMENTS S.A.

2.- Décision relative à l'établissement du siège social au 18, rue Michel Rodange.

3.- Modification de l'article 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec le changement de la dénomination sociale.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de EDEN INVESTMENTS S.A. en RODANGE INVESTMENTS S.A.

Le premier alinéa de article 1^{er} des statuts est modifié en conséquence comme suit:

Il existe une société anonyme, sous la dénomination de:

RODANGE INVESTMENTS S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: K. Arroyo, L. Putzeys, B. Castelain, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 octobre 2006, vol. 438, fol. 58, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(127472.3/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

RODANGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-2490 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 91.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(127475.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

115875

SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.125,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 115.481.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 6 novembre 2006 que:

M. Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été élu aux fonctions de gérant de la société en remplacement de M. Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, gérant démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05870. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126528.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**WINDHOF TRADE CENTER, S.à r.l. & CIE, Société en commandite simple,
(anc. TOUS RAYONNAGES HOFFMANN ALPHONSE ET CIE, S.e.c.s.).**

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 13-15, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 9.745.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36635 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(126667.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

EUFI-RENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.166.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 14 avril 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2005, volume 147S, folio 45, case 4 l'ordre du jour suivant:

1. Acceptation de la démission entière et définitive, des administrateurs pour leurs mandats relatifs à l'exercice 2004:
2. Nomination des administrateurs pour un terme d'un an venant échéance à l'Assemblée Générale en 2006:
 - DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, représentée par M. Thomas Reiland, président;
 - FORTIS BANQUE S.A., représenté par M. Freddy Van den Spiegel;
 - CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, représentée par M. Erik Pointillart;
 - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, rue de la Tombe Issoire, n° 29 F-75014 Paris représentée par M. Pierre Lacombe;

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, rue Goethe, n° 7, L-1637 Luxembourg, représentée par Mme Sofia Torres;

- ECUREUIL PARTICIPATIONS S.A., représentée par M. Jean-Yves Rouchy;

- SWISSCANTO HOLDING S.A., Nordring, n° 4, 3000 Bern, Suisse représentée par M. Gérard Fischer

3. Renouvellement du mandat ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(126672.3/211/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115876

PROMEDIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.791.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2004,
assemblée tenue de manière extraordinaire le 5 avril 2005 à 17:00 heures
Troisième Résolution*

L'Assemblée Générale nomme en tant qu'administrateurs et ce pour une durée de 6 ans

- Mr G. Choffée, demeurant à Bruxelles
- Mr J. P. Felten, demeurant à Luxembourg
- Mr J. P. Goerens, demeurant à Luxembourg

De plus, l'Assemblée Générale nomme en tant que commissaire aux comptes et ce pour une durée de 6 ans:

-FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l. ayant son siège social au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels relatifs à l'année 2010.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Strassen, le 18 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126596.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ProLogis SPAIN II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.261.

Suite à un contrat daté du 20 septembre 2006 deux cents cinquante (250) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d. ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis SPAIN DEVELOPMENTS BV, ayant son siège social à Schiphol Boulevard, 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 2 novembre 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126666.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

REAL ESTATE INVESTOR FUND 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 113.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social en date du 15 novembre 2006

La démission de Monsieur Jacopo Rossi de son poste de gérant est acceptée.

Monsieur Yogesh Dhirajlal Radia, né à Thomson Falls (UK) le 21 janvier 1964 et domicilié au 45, Hawthorn Drive, Harrow, Middlesex HA2 7NU, Royaume Uni, est nommé nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur Jacopo Rossi démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour REAL ESTATE INVESTOR FUND 2, S.à r.l.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126656.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115877

**TOUS RAYONNAGES S.A., Société Anonyme,
(anc. T-RAYONNAGES S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 13-15, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 105.116.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36639 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(126668.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

REPCO 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.471.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2006.

J. Seckler
Le notaire

(126669.3/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ProLogis SPAIN XVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.184.

—
Suite à un contrat daté du 20 septembre 2006 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis SPAIN DEVELOPMENTS BV, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 2 novembre 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126670.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

THL (2) LIMITED, Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 105.795.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 13 octobre 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2006, volume 155S, folio 72, case 8, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour la société

J. Elvinger
Notaire

(126681.3/211/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ENDROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 121.705.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the eighth day of November.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. MONEGATE HOLDING S.A., with registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, Public Register of Panama number 17.176, here represented Mr. Benoît Caillaud, lawyer, residing in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, by virtue of proxy given on November 6, 2006.

2. INTERGEM HOLDING S.A., with registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, Public Register of Panama number 13.634, here represented Mr. Benoît Caillaud, prenamed, by virtue of proxy given on November 6, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of ENDROPE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events.

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three thousand hundred (3,100) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall convene at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director for the conduct of the daily management of the corporation, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V. General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of June at 5.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices.

Each share gives the right to one vote.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at anytime and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

Thereupon, the appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

| | Shares |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1. MONEGATE HOLDING S.A., prenamed, thousand five hundred fifty shares | 1,550 |
| 2. INTERGEM HOLDING S.A., prenamed, thousand five hundred fifty shares | 1,550 |
| Total: three thousand hundred shares | 3,100 |

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2006.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2007.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately One thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1- The number of directors is fixed at three (3), and the number of auditors at one (1).

2- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

a) Mr. Clive Godfrey, lawyer, born in Courtrai (Belgium), on August 6, 1954, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

b) Mr. Alain Noullet, private employee, born in Berchem-Sainte-Agathe (Belgium), on November 2, 1960, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

c) Mr. Stéphane Biver, private employee, born in Watermael-Boitsfort (Belgium) on August 3, 1968, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

3- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

The company DATA GRAPHIC S.A., RCS Luxembourg number B 42.166, with registered office established in L 2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

4- The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MONEGATE HOLDING S.A., dont le siège est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 17.176, ici représentée par M. Benoit Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 novembre 2006.

2. INTERGEM HOLDING S.A., dont le siège social est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 13.634, ici représentée par M. Benoit Caillaud, prénommé, boulevard de la Pétrusse, 128, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 novembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ENDROPE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué pour la gestion journalière de la société, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| | Actions |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1. MONEGATE HOLDING S.A., préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions | 1.550 |
| 2. INTERGEM HOLDING S.A., préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions. | 1.550 |
| Total: trois mille cent actions. | 3.100 |

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euro (1.800,- EUR)

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

a) Monsieur Clive Godfrey, avocat, né à Courtrai (Belgique), le 6 août 1954, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

b) Monsieur Alain Noullet, employé privé, né à Berschem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

c) Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né à Watermael-Boitsfort le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

3- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

La société de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.166, dont le siège social est établi 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

4- Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, vol. 156S, fol. 4, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

G. Lecuit.

(128852.3/220/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

PROM'IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R. C. Luxembourg B 121.706.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick Ange Joseph Demaria, conducteur de travaux, demeurant à F-13850 Greasque, 818, route de la Diote;

2.- Madame Francine Patricia Arini, comptable, demeurant à F-13590 Meyreuil, Lieu dit Les Roux, Chemin de Rambert.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de PROM'IM S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services dans l'activité immobilière, l'achat, la vente, la construction ainsi que la gestion de biens immobiliers.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juillet à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juillet en 2008.

115884

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1.- Monsieur Patrick Ange Joseph Demaria, prénommé, soixante-dix actions | 70 |
| 2.- Madame Francine Patricia Arini, prénommée, trente actions | 30 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Patrick Ange Joseph Demaria, conducteur de travaux, né à Marseille (France), le 15 juin 1968, demeurant à F-13850 Greasque, 818, route de la Diote;
- b) Madame Francine Patricia Arini, comptable, née à Marseille (France), le 18 septembre 1963, demeurant à F-13590 Meyreuil, Lieu dit Les Roux, Chemin de Rambert;
- c) Monsieur Guy Constant Edmond Demaria, retraité, né à Marseille (France), le 6 mai 1946, demeurant à F-13850 Greasque, 818, route de la Diote.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Monsieur Patrick Ange Joseph Demaria, prénommé, Madame Francine Patricia Arini, prénommée, ici présents et Monsieur Guy Constant Edmond Demaria, prénommé, ici représenté par Monsieur Patrick Ange Joseph Demaria, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Patrick Ange Joseph Demaria, prénommé est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: P. A. J. Demaria, F. P. Arini, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2006, vol. 922, fol. 31, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2006.

F. Kessler.

(128853.3/219/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

RUGANTINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4960 Clemency, 1, rue de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 121.680.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vito Leoci, gérant de société, né à Luxembourg, le 12 juin 1962, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

2.- Monsieur Franco Orsino, gérant de société, né à Oslo (Norvège) le 6 décembre 1963, demeurant à L-8399 Windhof (Koerich), 44, rue d'Arlon.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de RUGANTINO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Clemency; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1) Monsieur Vito LEOCI, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |
| 2) Monsieur Franco ORSINO, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Vito Leoci, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Franco Orsino, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-4960 Clemency, 1, rue de Bascharage.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Leoci, F. Orsino, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 novembre 2006, vol. 437, fol. 17, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 novembre 2006.

A. Weber.

(128683.3/236/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

EUTRACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 55.693.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(125275.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

EUTRACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 55.693.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(125276.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

EUROPEAN INVESTMENTS AND PATENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 116.174.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 septembre 2006

Monsieur Mauto Ajani, entrepreneur, résidant à Milan, Via Carrozzi 5, a démissionné de ses fonctions d'administrateur. M. Xavier Mangiullo, employé privé, résidant 18, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, est nommé administrateur, il terminera le mandat de M. Ajani.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120657.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

JASMIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 121.691.

STATUTES

In the year two thousand six, on the Second day of November.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GAIA REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., with registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, in process to be published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 120.127,

here represented by Mr. Alex van Zeeland, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as manager of the company, having the power to bind the company by his single signature.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which it has an direct or indirect interest any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation is anticipated to purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments. Within these limits the corporation may carry out all business and tasks necessary or useful in order to fulfil this purpose.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name JASMIN HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EURO) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty five euro (125.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by GAIA REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

Resolutions of the Sole Shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:
- Mr. David Dennis Cuby, private employee, born in Gibraltar on May 15, 1948, residing professionally at Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar;
 - Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born S-Gravenhagen (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GAIA REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.127,

ici représentée par Monsieur Alex van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, ayant les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui pourraient être utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société est destinée à acheter des intérêts directs dans des propriétés européennes, à prendre des participations dans des sociétés similaires ou semblables et agir en tant que plate-forme pour la mise en commun de divers investissements européens. Dans ces limites, la société peut agir en vue de mettre en oeuvre et réaliser toutes les actions nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de son objet.

Dans toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour toutes ses activités, la société restera dans les limites prévues par la loi.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination JASMIN HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

La partie comparante GAIA REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., précitée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Décision de l'Associée Unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

- Monsieur David Dennis Cuby, employé privé, né à Gibraltar le 15 mai 1948, demeurant professionnellement à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar,

- Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhagen (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 23, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

G. Lecuit.

(128741.3/220/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

E OPPENHEIMER & SON (LUXEMBOURG) LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 9, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 48.123.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 27 octobre 2006

Il en résulte que le siège de la société a été transféré du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 9, rue Ste Zithe, L-2763 avec effet au 27 octobre 2006.

E OPPENHEIMER & SON (IOM) LIMITED

J.T. Wheeler

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(120986.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

EUTRACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 55.693.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(125278.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

LLPCO PTY LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 25.002,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 83.667.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour la société

LLPCO PTY LIMITED, S.à r.l.

Signature

(123676.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

LE LION S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.440.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121003.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

MR-PLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 87.371.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire reportée du 27 octobre 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée de la société anonyme MR PLUS a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur-délégué Martine Lambert.

L'Assemblée Générale confirme la nomination de Rudy Vanderpelen, demeurant à Vallée de l'Eau, 9 à B-6812 Suxy, intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 août 2006, au poste d'administrateur-délégué, pour une durée de six ans.

2. L'Assemblée Générale révoque la société FISCOBELUX S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale procède à l'élection définitive de la société PRISMA CONSULTING, S.à r.l. au poste de Commissaire aux Comptes, avec siège social à L-8058 Bertrange, Beim Schlass, 3, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour MR PLUS S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121087.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**PROJEKTMANAGEMENT FÜR TECHNOLOGIE S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. GULF SHIPPING LINE S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-6778 Grevenmacher, 18, rue Schaffmill.
H. R. Luxemburg B 101.953.

Im Jahre zweitausendsechs, den fünfundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft GULF SHIPPING LINE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, eingetragen in Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 101.953, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 19. Juli 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 990 vom 6. Oktober 2004.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Norbert Ebsen, Buchhalter, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Reinhold Junker, Elektro-Ing, wohnhaft in D-82178 Puchheim, Nordstrasse 1 (Deutschland).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Peter Semmler, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-01187 Dresden, Münchner Platz 16 (Deutschland).

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeich-

neten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft und dementsprechende Änderung des Artikels 1 der Satzung.
2. Änderung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Änderung von Artikel 4 der Satzung, der folgenden Wortlaut erhält:

«**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit elektrischen, elektronischen und feinmechanischen Fertigungssystemen, einschliesslich der technologischen Planung für Industrie und sonstige Anwender sowie die Vermittlung innovativer Projekte im Rahmen des Technologietransfers.

Die Gesellschaft ist berechtigt Niederlassungen im In- und Ausland zu gründen und bestehende Firmen zu übernehmen, sofern es dem Geschäftszweck dient.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.»

3. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6793 Grevenmacher, 18, rue Schaffmill.

4. Abberufung und Entlast eines Verwaltungsratsmitgliedes.

5. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes.

Gemäß der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefaßt.

Erster Beschluß

Die Versammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft umzuändern in PROJEKTMANAGEMENT FÜR TECHNOLOGIE S.A.

Somit lautet der Artikel 1 der Satzungen nunmehr wie folgt:

«**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung PROJEKTMANAGEMENT FÜR TECHNOLOGIE S.A.»

Zweiter Beschluß

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern. Somit lautet Artikel 4 der Satzungen wie folgt:

«**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit elektrischen, elektronischen und feinmechanischen Fertigungssystemen, einschliesslich der technologischen Planung für Industrie und sonstige Anwender sowie die Vermittlung innovativer Projekte im Rahmen des Technologietransfers.

Die Gesellschaft ist berechtigt Niederlassungen im In- und Ausland zu gründen und bestehende Firmen zu übernehmen, sofern es dem Geschäftszweck dient.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.»

Dritter Beschluß

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, nach L-6793 Grevenmacher, 18, rue Schaffmill, zu verlegen.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die Abberufung des Herrn Peter Halstenbach, Kaufmann, geboren in Düsseldorf (Deutschland), am 5. Februar 1954, wohnhaft in D-63543 Neuberg, Friedrich-Ebert-Strasse 16 (Deutschland), als Mitglied des Verwaltungsrates und Verwaltungsratsvorsitzenden und erteilt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandates.

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Verwaltungsratsmitglied und zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2009 stattfinden wird:

Herr Gerd Ihl, Kaufmann, geboren in Montabaur (Deutschland), am 6. November 1951, wohnhaft in L-5444 Schengen, 32, Killeboesch.

Die Generalversammlung stellt fest, dass der Verwaltungsrat der Gesellschaft sich bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2009 stattfinden wird, nunmehr wie folgt zusammensetzt:

- Herr Gerd Ihl, vorgenannt,

- Herr Reinhold Junker, Elektro-Ing, wohnhaft in D-82178 Puchheim, Nordenstrasse 1 (Deutschland),

- Norbert Ebsen, Buchhalter, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Ebsen, R. Junker, P. Semmler, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (gezeichnet): Tholl.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 6. Oktober 2006.

P. Bettingen.

(128814.4/202/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**PROJEKTMANAGEMENT FÜR TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme,
(anc. GULF SHIPPING LINE S.A.).**

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 18, rue Schaffmill.

R. C. Luxembourg B 101.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2006.

P. Bettingen.

(128817.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

AUTOS-METAUX-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 46.414.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(123692.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

SANITHERM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Garnich.

R. C. Luxembourg B 13.714.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Garnich, le 15 novembre 2006.

SANITHERM, S.à r.l.

Signature

(124002.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

ALMENTURA PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 114.308.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 31 mars 2006, que HONEYBEE PARTICIPATIONS, S.à r.l. une société constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg à transféré les 500 (cinq cent) parts sociales qu'elle détenait dans la Société a AMACO MANAGEMENT SERVICES B.V. une société à responsabilité constituée et régie selon les lois du Pays Bas, ayant son siège social au Rivierstaete 166-6 Amsteldijk, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 33274430.

Depuis cette date, les 500 (cinq cent) parts sociales de la société ALMENTURA PARTICIPATIONS, S.à r.l. ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114308, sont détenues par AMACO MANAGEMENT SERVICES B.V. associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

ALMENTURA PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126692.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ORION EUROPEAN 6 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 121.700.

 —
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of November.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 30 June 2004, published in the Mémorial C, N° 879 of 31 August 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B 101.499. The articles of incorporation have for the last time been amended by a deed of the undersigned notary of 13 May 2005, published in the Mémorial C, N°1046 of 15 October 2005 (the «Company»),

represented by M^e Laurent Schummer, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 7 November 2006.

The above mentioned proxy, signed by proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter 1. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of ORION EUROPEAN 6 INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. Board of managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for a maximum period of six (6) years.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

A manager having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a manager has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at anytime.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any person(s) to whom signatory authority has been delegated by the board of managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal

counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

| Shareholder | Subscribed Capital (EUR) | Number of Shares | Amount paid-in (EUR) |
|---------------------------------------------|--------------------------------|---------------------|----------------------------|
| ORION MASTER II LUXEMBOURG, prenamed, | 12,500.- | 500 | 12,500.- |
| Total: | 12,500.- | 500 | 12,500.- |

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

1. The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended 31 December 2007:

- Mr Aref Hisham Lahham, company director, residing in 5, Graces Mews, Abbey Road, London NW8 9AZ, United Kingdom,
 - Mr Van James Stults, company director, residing in 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, United States of America.
 - Mr Bruce Charles Bossom, company director, residing in 34, Princedale Road, London W11 4NJ, United Kingdom.
2. The registered office shall be at:
- 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 30 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 879 le 31 août 2004 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, de Luxembourg section B, sous le numéro B 101.499. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par acte du notaire instrumentant en date du 13 mai 2005 publié au Mémorial C numéro 1046 le 15 octobre 2005 (la «Société»),

représentée par M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 7 novembre 2006.

Laquelle procuration, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination ORION EUROPEAN 6 INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. Conseil de gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de six (6) ans au plus.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par lettre écrite ou par fac-similé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Les gérants empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par fac-similé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un gérant ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un gérant a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil de gérance a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité de gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par la/les personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

| Associé | Capital souscrit (EUR) | Nombre de parts sociales | Libération (EUR) |
|----------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| ORION MASTER II LUXEMBOURG, prénommée, | 12.500,- | 500 | 12.500,- |
| Total: | 12.500,- | 500 | 12.500,- |

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et décide en outre de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007:

- Monsieur Aref Hisham Lahham, administrateur de sociétés, résidant au 5, Graces Mews, Abbey Road, Londres NW8 9AZ, Royaume-Uni;
- Monsieur Van James Stults, administrateur de sociétés, résidant au 200 South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Bruce Charles Bossom, administrateur de sociétés, résidant au 34, Princedale Road, Londres W11 4NJ, Royaume-Uni.

Le siège social est fixé au:

- 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même patrie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2006, vol. 909, fol. 4, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(128842.3/239/404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

BATI-LUX-DECOR, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6632 Wasserbillig, 10, rue des Jardins.

H. R. Luxemburg B 60.884.

Die Bilanz am 31. Dezember 2003, einregistriert in Luxemburg, am 20. November 2006, Ref. LSO-BW05454, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 22. November 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT, S.à r.l.

Unterschrift

(126363.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ProLogis SPAIN XVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxemburg B 109.565.

Suite à un contrat daté du 20 septembre 2006 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis SPAIN DEVELOPMENTS BV, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 2 novembre 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW03994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126674.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

DOMAINE VITICOLE HAREMILLEN, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, op der Borreg.

R. C. Luxembourg B 43.557.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

M. Mannes

Le Gérant

(126490.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

GUINEA, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 121.708.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

REFRIGERATION TECHNOLOGY LIMITED, a limited company duly registered under the laws of the Isle of Man under the number 107394C, having its registered office 1 Chase Street, Castletown, Isle of Man IM9 1LF, duly represented by Mrs Muriel Bourgeois, Expert-Comptable, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on November 14, 2006.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of GUINEA.

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) represented by two thousand (2,000) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the two thousand (2,000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by REFRIGERATION TECHNOLOGY LIMITED, previously named.

The amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2006:

- Mr Riccardo Moraldi, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

- Mr Michele Canepa, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

REFRIGERATION TECHNOLOGY LIMITED, une société à responsabilité limitée, dûment enregistrée selon la législation de l'île de Man sous le numéro 107394C, ayant son siège social au 1 Chase Street, Castletown, Isle of Man IM9 1LF, dûment représentée par Madame Muriel Bourgeois, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, («le comparant»),

en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé, le 14 novembre 2006.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de GUINEA.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra investir dont tout objet immobilier qui est exclusivement utilisé à titre d'investissement et qui ne sera pas utilisé pour les propres besoins de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés tous les gérants présents ou représentés à la réunion, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et, (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les deux mille (2.000) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par REFRIGERATION TECHNOLOGY LIMITED, prénommée.

La somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2006:

- Monsieur Riccardo Moraldi, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

- Monsieur Michele Canepa, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: M. Bourgeois, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2006, vol. 909, fol. 4, case 12. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(128972.3/239/370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

(125079.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02871, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

(125081.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

THL (1) LIMITED, Société Anonyme, (en liquidation volontaire).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 105.794.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 13 octobre 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2006, volume 155S, folio 72, case 7, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(126683.3/211/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115909

HARAS DE MARTELINVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, Ferme de Martelinville.
R. C. Luxembourg B 102.722.

Le bilan et l'annexe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01609, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérante

(124205.6//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02872, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

(125083.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

FIRST SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 105.192.

L'an deux mille six, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FIRST SERVICE HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 105.192, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 333 du 14 avril 2005.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 676 du 3 avril 2006.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent vingt-six mille deux cents (126.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent trente et un mille euros (EUR 631.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente des articles 2 et 13 des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence, les articles 2 et 13 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

«**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, vol. 155S, fol. 100, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

(129039.3/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02874, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

(125084.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02877, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

(125085.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

BATI-LUX-DECOR, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6632 Wasserbillig, 10, rue des Jardins.

H. R. Luxemburg B 60.884.

Die Bilanz am 31. Dezember 2005, einregistriert in Luxemburg, am 10. November 2006, Ref. LSO-BW02835, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 20. November 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT, S.à r.l.

Unterschrift

(125092.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SPA HOTELS & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 109.183.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(125412.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

115911

EUTRACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 55.693.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(125282.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

LUXMETAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schifflange, 9, rue des Fleurs.
R. C. Luxembourg B 70.454.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(125594.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

GASSIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 121.704.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eighth day of November.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. MONEGATE HOLDING S.A., with registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, Public Register of Panama number 17.176, here represented Mr. Benoît Caillaud, lawyer, residing in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, by virtue of proxy given on November 6, 2006.

2. INTERGEM HOLDING S.A., with registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, Public Register of Panama number 13.634, here represented Mr. Benoît Caillaud, prenamed, by virtue of proxy given on November 6, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of GASSIA S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events.

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three thousand hundred (3,100) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall convene at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director for the conduct of the daily management of the corporation, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of June at 5.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices.

Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at anytime and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

Thereupon, the appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1. MONEGATE HOLDING S.A., prenamed, thousand five hundred fifty | 1,550 shares |
| 2. INTERGEM HOLDING S.A., prenamed, thousand five hundred fifty | 1,550 shares |
| Total: three thousand hundred | 3,100 shares |

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2006.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2007.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1- The number of directors is fixed at three (3), and the number of auditors at one (1).

2- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

a) Mr. Clive Godfrey, lawyer, born in Courtrai (Belgium), on August 6, 1954, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

b) Mr. Alain Noullet, private employee, born in Berchem-Sainte-Agathe (Belgium), on November 2, 1960, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

c) Mr. Stéphane Biver, private employee, born in Watermael-Boitsfort (Belgium) on August 3, 1968, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

3- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

The company DATA GRAPHIC S.A., RCS Luxembourg number B 42.166, with registered office established in L 2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

4- The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MONEGATE HOLDING S.A., dont le siège est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 17.176, ici représentée par M. Benoit Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 novembre 2006.

2. INTERGEM HOLDING S.A., dont le siège social est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 13.634, ici représentée par M. Benoit Caillaud, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 novembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GASSIA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué pour la gestion journalière de la société, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| | |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1. MONEGATE HOLDING S.A., préqualifiée, mille cinq cent cinquante | 1.550 actions |
| 2. INTERGEM HOLDING S.A., préqualifiée, mille cinq cent cinquante. | 1.550 actions |
| Total: trois mille cent. | 3.100 actions |

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euro (1.800,- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

a) Monsieur Clive Godfrey, avocat, né à Courtrai (Belgique), le 6 août 1954, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

b) Monsieur Alain Noullet, employé privé, né à Berschem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

c) Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né à Watermael-Boitsfort le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L - 2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

3- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

La société de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.166, dont le siège social est établi 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, G.Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, vol. 156S, fol. 4, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Releveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

G. Lecuit.

(128849.3/220/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

DOMAINE VITICOLE HÄREMILLEN, S.à r.l. et CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, op der Borreg.

R. C. Luxembourg B 43.557.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

M. Mannes

Le Gérant

(126491.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

DOMAINE VITICOLE HÄREMILLEN, S.à r.l. et CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, op der Borreg.

R. C. Luxembourg B 43.557.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

M. Mannes

Le Gérant

(126492.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

DOMAINE VITICOLE HÄREMILLEN, S.à r.l. et CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, op der Borreg.

R. C. Luxembourg B 43.557.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

M. Mannes

Le Gérant

(126493.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115917

ALLIANC-DEM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle - rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 87.664.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(123689.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

ProLogis SPAIN XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 110.985.

Suite à un contrat daté du 20 septembre 2006 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis SPAIN DEVELOPMENTS BV, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 2 novembre 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126673.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

DYNAMICS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 40.596.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2006

Quatrième Résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats de MM Urbain Vandeurzen et Jan Leuridan ainsi que ceux des sociétés LMS BELGIUM B.v.b.a., représentée par Fer van de Ven (domiciliés Interleuvenlaan 68, B-3001 Leuven) et SOGECORE S.A., représentée par Gilles Coremans (domicilié 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

b) L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG et de nommer comme remplaçant la société DELOITTE à Luxembourg.

Son mandat est de un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126704.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

BATI-LUX-DECOR, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6632 Wasserbillig, 10, rue des Jardins.
H. R. Luxemburg B 60.884.

Die Bilanz am 31. Dezember 2004, einregistriert in Luxemburg, am 20. November 2006, Ref. LSO-BW05450, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 22. November 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT, S.à r.l.

Unterschrift

(126369.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ProLogis SPAIN XVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.158.

Suite à un contrat daté du 20 septembre 2006 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis SPAIN DEVELOPMENTS BV, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 2 novembre 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW03991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126675.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ProLogis SPAIN XV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 109.572.

Suite à un contrat daté du 20 septembre 2006 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis SPAIN DEVELOPMENTS BV, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 2 novembre 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW03990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126677.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

GERADPARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.635.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GERADPARK S.A.

Signature

(127448.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

ARTVALUE.COM, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 54.750.

Réunion du conseil d'administration du 3 novembre 2006

Le mandat d'administrateur-délégué exercé par Madame Ana Tricot est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126698.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115919

**ARTVALUE.COM, Société Anonyme,
(anc. FLASH S.A.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 54.750.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 3 novembre 2006 que les mandats d'administrateur de Madame Tricot, de SIREN GLOBAL S.A. et ASTROMELIA S.A. ainsi que celui du commissaire aux comptes WEBER & BONTEMPS, S.à r.l. sont reconduits pour une période de six années, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Le mandat d'administrateur d'ASSET MANAGEMENT LIMITED n'est pas reconduit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126700.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ProLogis SPAIN XIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 109.571.

Suite à un contrat daté du 20 septembre 2006 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis SPAIN DEVELOPMENTS BV, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 2 novembre 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW03989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126682.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

MINI MAX DATA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 38.767.

Le bilan au 31 décembre 1997, le compte de résultats et l'annexe, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05802, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

(127734.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

L. CAP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.932.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(127046.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

115920

EURO-DASKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 59.997.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 29 décembre 2005, enregistré à Capellen, le 6 janvier 2006, volume 433, folio 94, case 9, que les associés ont décidé de dissoudre la société avec effet au 31 décembre 2005, que les documents de la société seront déposés pour une durée de 5 ans à l'adresse du liquidateur, Monsieur Francis Binsfeld, 30, avenue Gordon Smith à L-7740 Colmar-Berg.

Pour extrait, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 novembre 2006.

C. Mines

Notaire

(126684.3/225/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

DIAMOND RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.561.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2006

Quatrième Résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers S.A. prend fin à l'issue de cette Assemblée. Il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126706.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

PAFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.037.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 20 novembre 2006

Mme Perucchi-Rossello Francesca, M. De Stefani Mario et M. Perucchi-Borsa Simonetta sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. SOCIETA FIDUCIARIA & CONSULENZA S.A. est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAFICO S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126707.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.
